



Fiche descriptive du site Natura 2000

Vallée de la Sée

Directive

« Habitats, faune, flore »

Zone spéciale de conservation
(ZSC)

FR2500110



Département

Manche (50)

Document d'objectifs

- ▶ Validé le 28/01/2002

Dates de désignation

- ▶ SIC : 07/12/2004
- ▶ ZSC : 02/10/2014

Communes

Beauficel, Brécey, Brouains, Juvigny-les-Vallées, Cuves, Tirepied-sur-Sée, Le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Gilbert, Le Petit-Celland, Les Cresnays, Les Loges-sur-Brécey, Lingeard, Notre Dame-de-Livoye, Perriersen-Beauficel, Ponts, Saint-Brice, Saint-Georges-de-Livoye, Saint-Laurent-des-Cuves, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Pois, Saint-Senier-sous-Avranches, Sourdeval, Vernix.

Superficie : 1 422 ha

- ▶ 70 % en surface agricole
- ▶ 9 % en forêt

Opérateur/animateur

Communauté d'agglomération
Mont-Saint-Michel Normandie



Vallée de la Sée

Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Présentation du site

Barrant d'est en ouest le sud du département de la Manche avant de se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel, la rivière de la Sée, aux affluents très courts, est prioritairement retenue pour son exceptionnelle valeur piscicole. Rivière du socle Armoricaïn, elle se situe dans un bassin versant allongé d'une superficie de 458 km² pour une longueur d'environ 68 km. La géologie du site est composite : large fond de vallée composé d'alluvions récents reposant sur un substrat schisteux, pentes constituées de roches métamorphiques très dures encore appelées cornéennes et plateau de nature granitique renfermant des aquifères qui permettent un soutien d'étiage assez élevé. Le haut bassin s'inscrivant dans un contexte pluvieux (plus de 1 000 mm de pluie par an en moyenne), les crues peuvent être sévères, fortement accentuées par un ruissellement important.

La qualité des eaux faiblement minéralisées reste globalement bonne, malgré une augmentation sensible des concentrations en nitrates du fait des activités exercées sur les plateaux et de la substitution progressive de certaines prairies naturelles du lit majeur de la rivière en terres labourées. La conjugaison d'habitats physiques très favorables (fonds pierreux ouverts) avec des débits soutenus, détermine la qualité exceptionnelle de la Sée vis-à-vis des zones de frayères pour la reproduction des saumons. On relève, en moyenne, 1,5 à 2 saumons juvéniles au mètre linéaire.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Aucun

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun
Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer
	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine
	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique

*= espèce prioritaire

SIAES



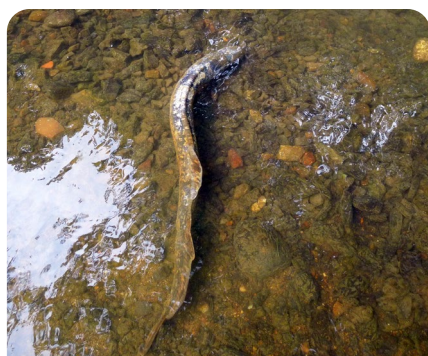
Lamproie de Planer
(*Lampetra planeri*)

CPIE61



Chabot (*Cottus gobio*)

Benoit Lecapalin/PnrMCB



Lamproie marine
(*Petromyzon marinus*)

Nicolas Fillo/PnrMCB



Saumon atlantique
(*Salmo salar*)

Activités socio-économiques

Agriculture

Sur ce site, l'espace est majoritairement agricole (à 95 %). Le lait est la production agricole dominante, c'est pourquoi 80 % de la surface agricole du site est constitué de prairies. Les surfaces cultivées (maïs et blé), quant à elles, ne représentent qu'une part très minoritaire et sont peu nombreuses en bord de rivière.

Pêche

Le COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs) et le Plan de gestion piscicole permettent une gestion appropriée de la rivière. De plus, plusieurs AAPPMA* actives sont présentes sur le site. Seul le saumon, au stade adulte, est pêché sur le site de la vallée de la Sée, il existe cependant toute une série de mesures limitant son exploitation, compatibles avec les articles 14 et 15 de la directive « Habitats ». Un total autorisé de captures (TAC) est de plus fixé chaque année par le COGEPOMI**.

Il faut également noter la présence d'une pisciculture sur le site Natura 2000. Cet établissement, qui élève du poisson à des fins économiques, est séparé du réseau hydrographique par des grilles permanentes empêchant la libre circulation du poisson.

Tourisme/ activité sportives

Les pêcheurs, chasseurs, randonneurs, canoéristes et touristes fréquentent le site. En terme d'équipement, on note : le musée du Moulin de la Sée, des chemins de randonnées, un terrain de motocross, une base de loisirs...

Autres

Il existe différents points de captages utilisés pour l'eau potable, et notamment à Saint-Pois sur la rivière le Glanon (dans le périmètre d'étude Natura 2000).

De plus, sur le périmètre d'étude sont recensés :

- ▶ des stations d'épuration communales (Saint-Pois, Brécey, Sourdeval) ;
- ▶ des rejets domestiques, agricoles, industriels et non identifiés.

*AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

**COGEPOMI : Comité de gestion des poissons migrateurs



Passage à poissons des Pêcheries



Passage à poissons du Bieu



Ragondin (*Myocastor coypus*)

Les inventaires écologiques réalisés sur ce site attestent d'un bon état général de conservation. Les dégradations sont localisées, liées aux pollutions diffuses ou accidentelles, à la modification des habitats, au blocage migratoire et au braconnage.

Les principaux objectifs sont donc :

Restaurer et entretenir les fonctionnalités du cours d'eau

Le colmatage résultant de l'érosion des berges et du piétinement des animaux dans le cours d'eau ainsi que les embâcles et un éclaircissement inadéquat affectent les habitats d'espèces. Il faut y remédier par la gestion de la végétation de la berge, en assurant l'intégrité physique de la rivière et en limitant le ruissellement.

Assurer la libre circulation des poissons

Les ouvrages hydrauliques, répartis sur le cours principal de la Sée, ont un impact limité sur la diversité physique de cette rivière. Cependant, ils sont plus ou moins difficiles à franchir pour les poissons migrateurs. Par conséquent, les mesures proposées concernent l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour la libre circulation du saumon atlantique et de la lamproie marine.

Gérer les espèces

Même si les quatre espèces aquatiques, visées par la directive « Habitats », ne sont pas affectées par des pathologies et des parasites, ni concernées par des croisements génétiques avec des sujets déversés ; il faut y prendre garde. Aucune des espèces visées par Natura 2000 n'est pêchée sur le site de la Vallée de la Sée sauf le saumon atlantique dont l'exploitation est très encadrée. Il est proposé d'éviter les problèmes sanitaires, pour les espèces concernées par Natura 2000, en s'assurant de la qualité sanitaire des poissons déversés dans la Vallée de la Sée. En ce qui concerne le saumon, il faut préserver sa qualité génétique et gérer l'espèce sur le site.

Maintenir la qualité des eaux

La qualité et la quantité de l'eau ainsi que le colmatage ne semblent pas être des facteurs de perturbation significatifs au regard des espèces visées sur le site. Toutefois, il faut informer et conseiller les services de l'Etat, les collectivités et la population locale, pour limiter les risques de pollutions diffuses, d'origine industrielle ou agricole.

Enjeux et objectifs par type de milieu et/ou d'activités

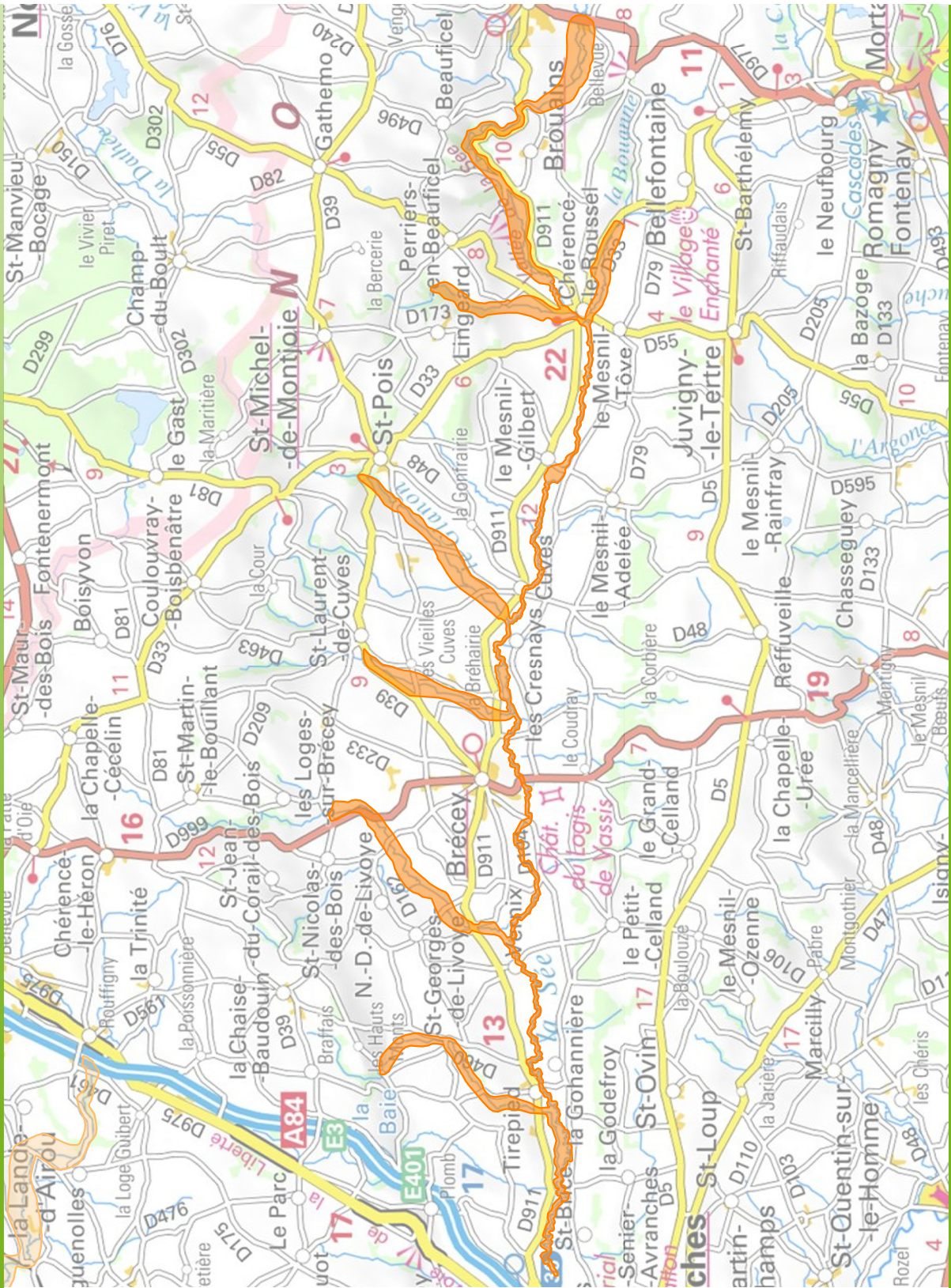
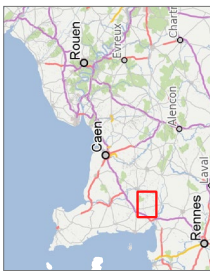
Activité / Milieu	Objectifs définis lors du DOCOB
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter le piétinement de la berge par le bétail ▶ Favoriser la gestion extensive des prairies ▶ Favoriser le positionnement des jachères en bordure de cours d'eau ▶ Création et entretien de haies
Pêche/Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Respecter les mesures de pêches mises en place ▶ Veiller à aleviner avec des sujets qui ne soient pas porteurs d'éléments pathogènes ▶ Ne pas repeupler en saumon le site Natura 2000 « Vallée de la Sée »
Tourisme/Loisir	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Respecter la législation et les habitats du saumon atlantique, de la lamproie de planer, de la lamproie marine et du chabot
Elus et autres intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs ▶ Informer régulièrement le grand public et les usagers du site pour les faire adhérer au programme Natura 2000 ▶ Utiliser le « label » Natura 2000 pour la valorisation économique (promotion touristique, filière qualité...) ▶ Travailler en réseau avec les démarches entreprises hors du périmètre Natura 2000

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Habitat/ Espèce	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
Habitat des espèces aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gérer la végétation de la berge ▶ Supprimer les embâcles perturbateurs ▶ Protéger le cours d'eau et les berges du piétinement ▶ Étudier l'impact de l'érosion hydraulique des berges ▶ Favoriser le positionnement des jachères en bordure de cours d'eau ▶ Mettre en place ou maintenir les bandes enherbées en bordure de cours d'eau ▶ Favoriser le pâturage extensif des parcelles en bordure de cours d'eau ▶ Aménager ou araser les ouvrages hydrauliques pour la libre circulation du saumon atlantique et de la lamproie marine ▶ Élimination ou limitation des exotiques envahissantes (ragondin...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollutions ▶ Travaux / aménagements hydrauliques ▶ Curage et faucardage non maîtrisés ▶ Embâcles perturbateurs ▶ Espèces exotiques envahissantes

Natura 2000 en Normandie

Site: Vallée de la Sée - FR2500110

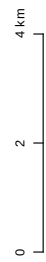


- Site Natura 2000 - FR2500110
- Autre site (ZSC)

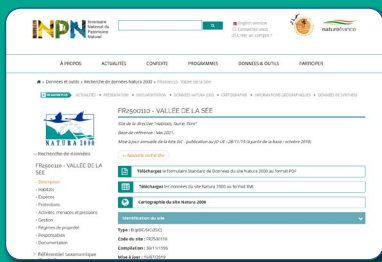
Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux informations liées au site



Sources :
IGN Scanexpress;
DREAL Normandie;
Production :
Le 31/05/2017 - DREAL-NORMANDIE

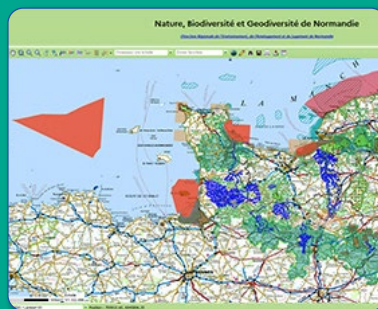


INPN



<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500110>

CARMEN



<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie



<https://www.msm-normandie.fr/fr/>

DREAL de Normandie



www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 50



<https://www.manche.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Horaires-et-coordonnees/DDTM-de-la-Manche>



Fiche actualisée en mai 2021

Ministère de la Transition écologique
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

Réalisation : DREAL Normandie